

**CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-LOUIS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
14 mars 2018**

Procès-verbal de la 3^e assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Louis, tenue le mercredi 14 mars, à 19h, à la bibliothèque Monique-Corriveau, 1100, route de l'Église, salle multifonctionnelle.

PRÉSENCES :

M. Louis Alexandre	Président
M. Bernard Drouin	Administrateur
M. Walter Ouellet	Trésorier
M ^{me} Khadija Saïd	Secrétaire
M ^{me} Carolle Dussault	Administratrice
M. Mario Léonard	Administrateur
M ^{me} Émilie Villeneuve	Conseillère municipale, district St-Louis-Sillery

IL Y A QUORUM

ABSENCES :

M ^{me} Anne-Marie Pageau	Administratrice
M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy
M. Rémy Normand	Conseiller municipal, district du Plateau

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

M ^{me} Cristina Bucica	Conseillère en consultations publiques Arr. de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
M ^{me} Isabelle Darisse	Conseillère en consultations publiques
M ^{me} Lorraine Guay	Secrétaire de soutien

Quatre citoyens présents.

18-03-01 Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

M. Alexandre souhaite la bienvenue à tous à cette troisième rencontre de l'année du conseil de quartier.

Il lit ensuite l'ordre du jour. Dans Divers, M^{me} Saïd ajoute l'agrile du frêne, M^{me} Dussault ajoute les frais de garde et M^{me} Darisse, un suivi du CQ du Plateau.

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts.

18-03-02 Adoption et suivi des affaires découlant du procès-verbal de la rencontre du 14 février 2018

M. Ouellet note une coquille à la page 8, résolution 18-02-02, 5^e paragraphe, lire « à l'été 2018¹ » au lieu de 20181.

M^{me} Saïd demande la collaboration de tous les membres pour faciliter la prise de notes pour le procès-verbal en parlant à haute voix et en spécifiant si tel sujet doit être noté. Elle demande à M^{me} Guay, rédactrice des procès-verbaux, de ne pas hésiter à interrompre les membres pour demander des précisions afin d'avoir un procès-verbal complet.

RÉSOLUTION 18-03-01

CONCERNANT LE PROCÈS-VERBAL DU 14 février 2018, SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT DE PROPOSER SON ADOPTION avec la modification.

Suivis :

- Publicité annonçant l'assemblée générale sur les babillards de la bibliothèque Monique-Corriveau :

M^{me} Bucica dit qu'il y aura des affiches fournies par l'Arrondissement. M^{me} Saïd ajoute qu'elle a parlé à M^{me} Roxanne Lemieux-Jolin, responsable de la salle multimédia. Elle a demandé de lui faire parvenir l'affiche en format pdf afin de vérifier si le gabarit correspond aux exigences, avant de faire l'impression. M^{me} Bucica enverra un courriel à M^{me} Lemieux-Jolin, avec copie conforme à M^{me} Saïd. M^{me} Bucica note que l'arrondissement fournit les affiches pour tous les conseils de quartier de l'arrondissement et que la bibliothèque Monique-Corriveau, qui dessert tout l'arrondissement, donne une belle visibilité.

¹ Note de bas de pages

M. Alexandre demande à M^{me} Bucica que les deux conférences soient annoncées sur l'affiche.

M. Drouin invite les citoyens présents à l'assemblée générale, le 11 avril à 19h. Il y aura deux présentations, l'une sur le Centre de glaces et l'autre, sur le réaménagement de la route de l'Église.

- État des lieux sur les aménagements prévus au PPU : M^{me} Bucica va relancer la demande. Les gens travaillent actuellement sur le dossier.
- Circulation sur la rue Wilfrid-Légaré : M. Drouin nous dit que la Ville a répondu que lors du réaménagement de la route de l'Église, on prendrait en considération les problèmes de circulation dans cette rue. À suivre le 11 avril.
- Circulation et stationnement dans la rue William-Stuart : M^{me} Villeneuve nous informe que le libellé de la future réglementation a été présenté aux citoyens aujourd'hui. Ceux-ci doivent maintenant s'assurer que tout le voisinage est d'accord avec ce changement et recueillir des signatures pour que la Ville puisse aller de l'avant.

M. Drouin suggère à M^{me} Villeneuve de dire aux citoyens de venir faire leurs doléances au CQSL, car il arrive que les citoyens d'une rue ne soient pas tous d'accord pour faire un changement de réglementation.

- Ligne 311 : M. Alexandre a utilisé la ligne et a constaté que le service est très efficace.
- Accès au parc-école Saint-Louis-de-France :

M^{me} Anne-Marie Pageau a contacté M. Lauzière pour vérifier si le parc-école Saint-Louis-de-France faisait partie de l'entente. Comme ce dernier n'était pas inclus dans l'entente, M. Lauzière l'a modifiée pour inclure le parc.

M. Lauzière a envoyé à M. Léonard les modifications apportées à l'entente. Ce dernier distribue le document.

M^{me} Dussault demande un rappel des bases de l'entente par rapport aux enfants qui ne fréquentent pas l'école. M^{me} Saïd répond que lorsque les enfants sont en classe, les parents peuvent venir avec leurs enfants. Ils ne peuvent pas venir durant les heures de récréation, le midi et pendant le service de garde.

Entre 15h 30 et 17 h, le service de garde a priorité, mais des parents aimeraient pouvoir fréquenter le parc avec leurs enfants.

M^{me} Bucica répond que le service de garde a toujours la priorité sur les autres groupes d'enfants. M. Drouin qui a assisté à la rencontre ajoute que dans le passé, des parents sont intervenus dans des groupes qui étaient sous la responsabilité des enseignants. M. Léonard confirme que des parents sont venus contester leur façon de procéder.

M. Alexandre ajoute que si on regarde plus largement la situation des autres services publics comme les patinoires et les piscines, il y a des horaires à respecter pour les cours et les périodes libres.

Le citoyen M Jean-Francois Rioux, qui est aussi commissaire scolaire, est au courant du dossier. Il remarque que les membres font un bon résumé de la situation. La commission scolaire a comme objectif de rendre disponibles ses terrains à l'ensemble de la population.

Les membres du CA considèrent que ce dossier est clos.

- Trafic sur rue des Grondines : M^{me} Bucica a transmis la précision demandée à savoir la vitesse et la circulation de transit au service concerné.
- Rues conviviales : M^{me} Bucica a transmis la demande au service concerné. Plusieurs demandes ont été faites en ce sens par les conseils de quartier et la Ville examine comment leur transmettre l'information. M^{me} Darisse fera le suivi dès qu'il y aura du nouveau.

M. Alexandre précise que le CQSL est intéressé par une présentation de l'outil mais aussi de son application pour le quartier Saint-Louis. M^{me} Bucica répond que l'intervenant expliquera comment sont choisies les rues.

Le mémoire du CQSL sur le schéma d'aménagement a été transmis à M^{me} Bucica pour publication sur la page internet du CQSL.

18-03-03 Suivi des dossiers et autres points à l'ordre du jour

- **Gestion des déchets. Discussion. Résolution possible ;**

Le CQSL a reçu une demande d'appui d'un regroupement pour une ville Zéro Déchets. M. Alexandre demande l'avis aux membres. Une discussion a été engagée entre les membres.

.

Le point est reporté jusqu'à ce que le CQSL se documente sur le sujet.

- **Vélos en libre-service (proposition de résolution)**

M. Alexandre a envoyé une proposition de résolution aux membres. M. Ouellet ajoute une précision dans la dernière phrase du premier paragraphe: «de préférence avec une portion de la flotte avec assistance électrique.»

RÉSOLUTION 18-03-02

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, la résolution modifiée portant sur les vélos en libre-service est adoptée unanimement (voir p. 10)

- **Implantation de commerces de proximité près de la route de l'Église (proposition de résolution)**

M. Alexandre a envoyé aux membres une proposition de résolution et en fait la lecture.

M. Léonard propose de remplacer « congé de taxe » par « allègement de taxes ». M^{me} Darisse précise qu'il est illégal de donner un congé de taxes.

RÉSOLUTION 18-03-03

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, la résolution modifiée portant sur l'implantation de commerces de proximité près de la route de l'Église est adoptée unanimement (voir p. 12)

- **Ligne téléphonique 311 (proposition de résolution)**

M^{me} Said constate que les demandes citoyennes faites au 311 permettraient d'avoir un portrait du quartier Saint-Louis et de cibler les actions dans le plan stratégique.

RÉSOLUTION 18-03-04

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT par le CQSL de demander à la Ville un tableau récapitulatif du nombre et de la nature des plaintes et commentaires concernant son territoire, reçus en 2017, par le biais de la nouvelle ligne téléphonique 311.

18-03-04 Questions et commentaires du public

Un citoyen de la rue Carswell constate qu'il est difficile d'entendre les membres du conseil. Par ailleurs, il demande au président si le CQSL se penchera sur l'aménagement prévu de la voie cyclable bidirectionnelle sur la route de l'Église, ce qui lui paraît dangereux.

M. Alexandre répond qu'il s'agit d'une remarque juste et invite le citoyen à être présent lors de l'AGA.

M^{me} Said ajoute que le CQSL a déjà fait part de ses inquiétudes dans une résolution et attend la réponse de la Ville avant d'aller plus loin.

M. Drouin demande si les cyclistes sont unanimes par rapport à cette décision.

Le citoyen répond que les cyclistes ne sont pas unanimes. La sécurité doit être priorisée et il importe d'avoir l'avis des experts en ce domaine.

M. Drouin a rencontré la personne chargée du réseau cyclable de la Ville et pour qui il a beaucoup de respect.

18-03-05 Période d'information des membres du conseil municipal

M^{me} Émilie Villeneuve nous informe que deux consultations publiques sont à venir, l'une sur le vélo et l'autre sur la sécurité routière, dont un sondage sur internet se déroule jusqu'au 18 mars. Un sommet international sur la sécurité routière aura lieu les 13 et 14 avril.

M. Drouin demande des nouvelles du projet Le Phare. M^{me} Villeneuve répond que la Commission d'urbanisme travaille sur le projet. M. Alexandre demande plus de détails sur la séquence des différentes phases.

M^{me} Villeneuve répond qu'après l'analyse faite par la Commission d'urbanisme, le projet passe ensuite dans le reste de la machine pour l'émission des permis. Il faut aussi régler en amont le projet structurant de transport. L'annonce sur le projet structurant se fera vendredi selon les informations diffusées à la radio de Radio-Canada.

M. Drouin demande où sera le nœud du transport à Sainte-Foy? La conseillère l'ignore.

18-03-06 Fonctionnement du conseil

- **Assemblée annuelle et rapport annuel 2017**

M. Alexandre annonce que le rapport annuel est terminé et se trouve dans Dropbox. M. Ouellet le transmettra à M^{me} Bucica. Un dépliant sera distribué aux portes.

RÉSOLUTION 18-03-05

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser une dépense de 100\$ pour couvrir les frais de l'AGA du 11 avril 2018.

- **Présidente d'élection**

RÉSOLUTION 18-03-06

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner M^{me} Cristina Bucica présidente d'élection lors de l'AGA du 11 avril prochain pour la période des mises en candidatures des membres du CA du CQSL.

Élections : les mandats de M^{me} Lépine et de M^{me} Pageau se terminent en 2018 ; ceux de M^{me} Saïd et de M^{me} Dussault, en 2019. Les mandats de M. Alexandre et de M. Léonard se terminent en 2018, ceux de M. Ouellet et de M. Drouin, en 2019. Trois postes peuvent être cooptés pour une durée d'une an.

M^{me} Saïd précise que cette information est disponible sur le site internet de la Ville.

- **Remerciements à la Ville**

A la suite de l'invitation du Maire au CQSL pour assister à une présentation privée du nouveau projet de réseau structurant de transport en commun pour Québec, le CQSL adresse ses vifs remerciements à la ville de Québec et souhaite voir ces occasions se répéter dans le futur pour tous les projets.

- **Correspondance**

La Ville de Québec en collaboration avec le Pavillon de l'éducation physique et des sports de l'Université Laval (PEPS) offre des bains libres gratuits à l'intention des citoyens, le samedi 28 avril 2018, de 16 h 30 à 18 h. Pour plus de renseignements : www.peps.ulaval.ca.

Invitation de la ville de Québec au CQSL à participer, en tant qu'interlocuteur privilégié de la ville, à une séance privée de présentation du nouveau projet de réseau structurant de transport en commun.

- **Trésorerie**

Le solde au 28 février 2018 est de 1417,40 \$.

RÉSOLUTION 18-03-07

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'émettre un chèque de 80 \$ à Lorraine Guay pour la rédaction du procès-verbal du 14 mars 2018.

18-03-07 Divers

M^{me} Saïd nous parle du problème de l'agrile du frêne qui a touché des centaines d'arbres à Québec. Dans le procès-verbal du mois de septembre

2017, le CQSL demandait à la Ville son plan d'abattage et de sauvegarde des arbres. M^{me} Saïd demande si des arbres seront replantés pour remplacer ceux qui ont été coupés.

M^{me} Bucica répond que l'information se trouve sur le site internet de la Ville.

Frais de garde : M^{me} Dusssault nous informe que des frais de garde peuvent être payés pour les membres du CQSL. M^{me} Darisse ajoute qu'il faut compléter un formulaire et qu'un montant de 15 \$ est accordé par membre d'un CQ. Elle va transmettre l'information par courriel.

M^{me} Saïd propose de faire des Facebook live pour les gens qui ne peuvent se déplacer aux assemblées. M. Drouin note que cela pourrait faire baisser l'assistance.

Conseil de quartier du Plateau : M^{me} Darisse nous informe que sur Avenue e de Bourgogne, un trottoir sera construit en 2018. M. Pesant, président du CQ du Plateau remercie le CQSL pour son intérêt dans ce dossier. M. Alexandre dit qu'il avait fait une présentation sur la problématique du secteur, car aucun trottoir ne donnait accès au nouveau centre de services Desjardins. Il avait alors précisé que c'était en tant que citoyen et non à titre de représentant du CQSL.

M. Léonard nous informe qu'il s'est inscrit à une rencontre au Musée de la civilisation le 28 mars prochain. Le sujet portera sur le troisième lien et le tramway et sera animé par Antoine Robitaille.

18-03-08 Levée de l'assemblée

Aucun autre point n'ayant été ajouté et l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21h.

Signé

Louis Alexandre, président

Signé

Khadija Saïd, secrétaire

RÉSOLUTION 18-03-02

Systeme de vélo partage pour la ville de Québec

CONSIDÉRANT que des centaines de villes nord-américaines, européennes et asiatiques ont implanté des systèmes de vélos en libre-service avec succès dans les dernières années.

CONSIDÉRANT que les systèmes de vélos en libre-service répondent aux besoins d'une partie de la population, notamment ceux qui n'ont pas d'espace sécuritaire ou facilement accessible pour ranger leurs vélos à domicile, ceux qui ne veulent pas avoir à posséder ou entretenir un vélo, ceux qui craignent le vandalisme ou le vol, etc.

CONSIDÉRANT que les systèmes de vélos en libre-service encouragent le transport actif pour les trajets de courtes ou moyennes distances, et ce, pour des trajets pouvant être faits entre deux points sans obligation de retour à la station de départ.

CONSIDÉRANT qu'il est important de favoriser les déplacements à vélo qui contribuent à la réduction de la pollution atmosphérique et sonore, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et qui contribuent à une meilleure santé de la population qui pratiquent les transports actifs.

CONSIDÉRANT que certains systèmes de vélo-partage ont une portion de leur flotte avec assistance électrique, et que ce type de système est particulièrement bien adapté à une ville avec dénivelé important comme Québec.

CONSIDÉRANT l'intérêt suscité par l'installation temporaire d'une station de vélos libre-service à assistance électrique par une entreprise québécoise dans Saint-Roch durant l'été 2017.

CONSIDÉRANT que les systèmes de vélo-partage complètent l'offre déjà offerte par des locateurs de vélos à plus long terme (demi-journée ou journée).

CONSIDÉRANT qu'il existe un grand nombre d'opérateurs de ce type de système qui sont intéressés à implanter des réseaux de vélos en libre-service en partenariat public-privé avec des villes.

CONSIDÉRANT qu'il existe également des opérateurs de vélos sans stations d'attache qui déploient leurs flottes de vélo dans plusieurs villes, sans contribution monétaire de la ville hôte.

CONSIDÉRANT que le concept de réaménagement du stationnement d'Expo-Cité montre une station de vélos électriques à l'entrée de la rue Jalobert.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉ, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil d'administration du conseil de quartier de St-Louis :

- RECOMMANDE que la ville de Québec se penche sur la pertinence d'implanter un tel système dans la ville de Québec, soit sous la forme d'un partenariat public-privé ou sous la forme d'ententes avec des opérateurs privés qui prendraient à leur charge le déploiement d'une flotte de vélos en partage, de préférence avec une portion de la flotte avec assistance électrique.
- RECOMMANDE que la ville intègre dans sa réflexion les éléments garantissant une implantation harmonieuse de ce type de système à Québec en incluant les bonnes pratiques internationales. Notamment en ce qui a trait à la quantité de vélos par rapport à la population, les espaces de stationnements autorisés pour ces flottes de vélos, la robustesse du matériel et les dispositifs contre le vandalisme, les effectifs prévus par l'opérateur pour l'entretien et le repositionnement des vélos dans la ville et tout autre élément susceptible d'assurer le succès d'un tel système.

RÉSOLUTION 18-03-03

Implantation de commerces de proximité près de la route de l'Église

Introduction :

Le conseil de quartier de St-Louis (CQSL) adhère aux objectifs de mobilité durable de la Ville de Québec et partage la vision du PPU du plateau centre de Sainte-Foy de la Ville de Québec qui vise à faire de ce secteur un « **centre urbain dense, mixte, habité et vivant où la qualité de vie prédomine** ».

Depuis 2010, le CQSL remarque que le secteur de la route de l'Église fait l'objet d'une densification importante :

	Unités	Année
2828 Quatre-Bourgeois	56	2010
Le Boréal	108	2011
Le Krystal	34	2012
Les terrasses du Plateau	93	2012
Le 925 Mainguy	38	2014
Altura	160	2014
Projet Campari	117	2017
Projet le sommet 3V	592	2018
	1198	

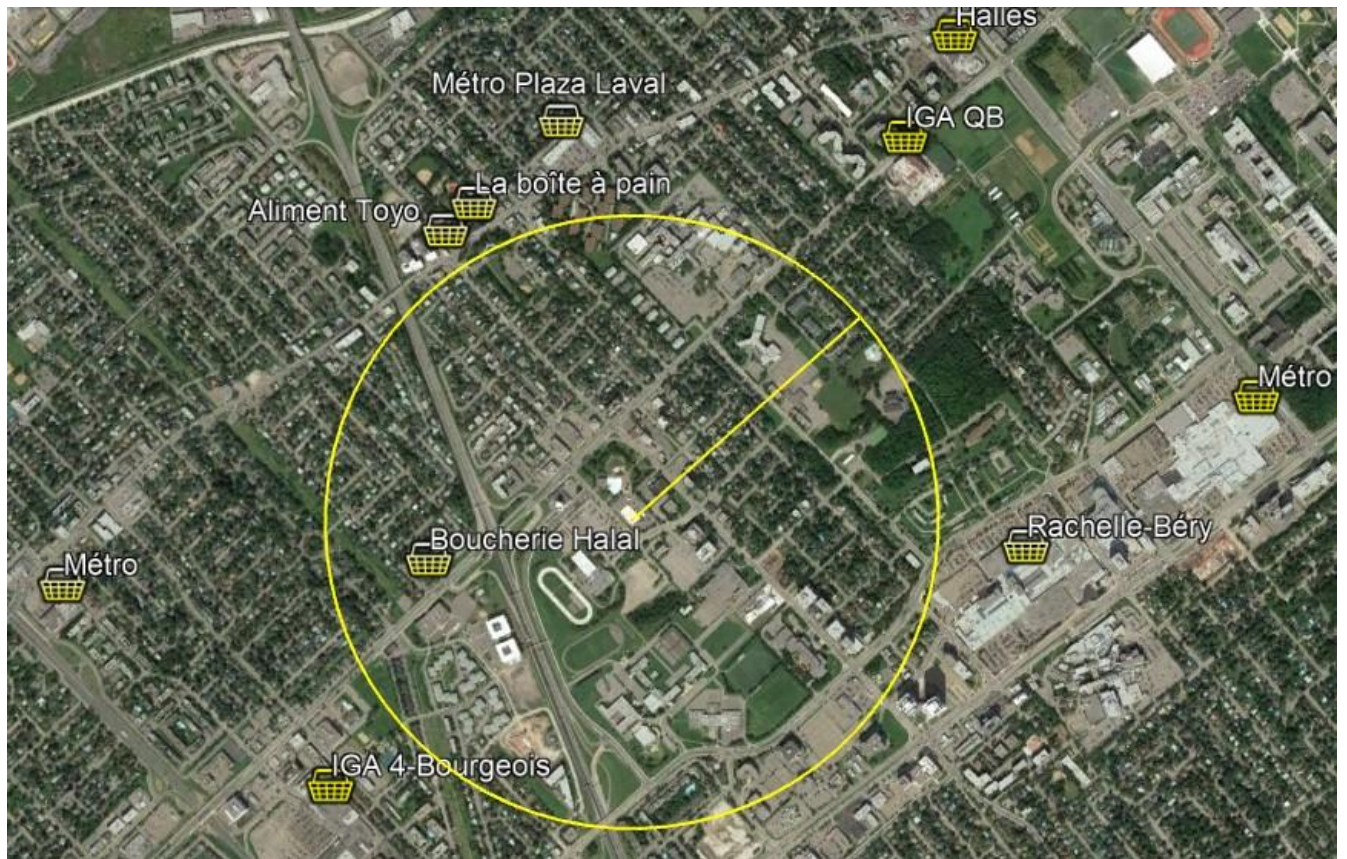
Ce secteur possède certaines caractéristiques pour encourager la mobilité durable. Ainsi, la route de l'Église est bien desservie par le réseau métrobus et le CQSL considère qu'il est essentiel que la desserte de ce secteur soit conservée.

De plus, le réaménagement de la route de l'Église améliorera notablement la qualité de vie des citoyennes et citoyens de ce secteur, par l'aménagement de trottoirs larges, d'une piste cyclable, de mobilier urbain, la plantation d'arbres, l'aménagement d'un parc et de places publiques.

Cependant, un élément ne favorise pas la mobilité durable dans ce secteur : c'est la rareté des commerces de proximité. En effet, des commerces et services du secteur ont de la difficulté à survivre et plusieurs sont disparus (épicerie, boulangerie, café, guichet automatique) au cours des dernières années et ce; malgré la densification.

Sans commerces accessibles à pied, les nouveaux résidents seront incités à s'acheter une voiture. Puisque la probabilité d'utiliser les transports en commun chute drastiquement dès qu'on possède une voiture, ces nombreux nouveaux automobilistes augmenteront la congestion du secteur, sauf si l'on incite immédiatement l'implantation de noyaux de commerces de proximité diversifiés et accessibles à pied, à moins de 500 à 800 m des lieux de résidence.

Ainsi, « Le sommet 3V », avec 592 nouvelles unités d'habitations, se trouvera à plus d'un km de toute épicerie majeure. Seule une boucherie est située à moins de 800 m de ce développement qui se situera donc au cœur d'un véritable « désert alimentaire ».



Résolution :

Attendu que le secteur de la route de l'Église fait et fera face à une densification importante de sa population;

Attendu la rareté de commerces de proximité de ce secteur, notamment des commerces d'alimentation, ce qui oblige les résidents à recourir à l'automobile;

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'inviter la Ville de Québec à prendre des mesures incitatives, incluant la possibilité d'un allègement de taxes municipales, pour favoriser l'implantation et la survie de commerces de proximité dans ce secteur afin :

- d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens de ce quartier et;
- d'induire les caractéristiques propres à encourager et soutenir la mobilité durable.

En bleu, zone à plus de 800 mètres de toute épicerie



Distance de 800 mètres (à vol d'oiseau) autour de chaque épicerie

